

Délibération n°07/10/2026-51

du mercredi 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 septembre 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Marc CECCALDI, Marc FERAUD, Sébastien NOURIAN, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Juliette NORMAND-BEORCHIA
- Présents en visioconférence : Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Laure SCANDOLERA, Florian GAITE
- Procurations : Dominique AUGÉY (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Frédérique DUMICHEL (Laure SCANDOLERA), Daniel GAGNON (Sébastien NOURIAN)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Loris MARTIN, Kayané BIANCO ROATTA, Stéphanie BRAISE, Karima ZERKANI-RAYNAL, Dimitri MOUDAR

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

objet : Délégations de signature de la Directrice à la coordinatrice des études

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment ses articles 10 et 12

Considérant la délibération n°10/06/2026-28 du 10 juin 2026 relative aux délégations du conseil d'administration à la Directrice

Afin d'assurer la continuité du service public et de faciliter la gestion de l'école, la directrice, madame Barbara SATRE, souhaite renouveler les délégations de signature suivantes à la coordinatrice des études et de la recherche, madame Julie KARSENTY :

- Tout document lié au régime spécial d'études
- tous certificats administratifs, attestations et correspondance administrative d'ordre pédagogique
- les décisions relatives aux demandes de césure
- les conventions de stage des étudiants
- les arrêtés d'attribution de bourses ou d'aides pour défraiement pour les étudiants dans le cadre de projets spécifiques

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°10/06/2026-31 du 10 juin 2026 relative aux délégations de signature de la directrice à la coordinatrice des études et de la recherche à compter du 1^{er} décembre 2026
- PREND acte des délégations de signature que consentira la directrice, madame Barbara SATRE, à la coordinatrice des études et de la recherche, madame Julie KARSENTY à compter du 1^{er} décembre 2026

Fait à Aix en Provence, le **07 OCT. 2026**

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI